

Un concentré de plan Marshall

WALLONIE La version 4.0 aura deux obsessions, pas plus : l'innovation et la formation

► Le gouvernement wallon PS-CDH jette les bases d'un nouveau plan Marshall pour la législature 2014-2019.

► Le changement dans la continuité : la démarche bénéficie d'un recentrage sur deux priorités.

► Ce qui n'empêche pas l'ouverture à de nouveaux horizons : la santé, la mobilité, le territoire.

Marshall, troisième service. Le gouvernement wallon a adopté ce jeudi à Namur l'ébauche du plan qui aura pour ambition de conduire le redéploiement économique et social et la réindustrialisation de la Région au cours des cinq années de la législature. Au-delà du changement d'appellation (voir ci-contre), la philosophie de la démarche née en 2005 est stable : il s'agit de concentrer les efforts sur les secteurs les plus porteurs en suscitant le consensus entre patrons, syndicats, chercheurs, administrations et société civile.

La réflexion débute. Dans les prochains jours, le gouvernement PS-CDH rencontrera les partenaires sociaux et l'exécutif de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour entamer la concertation qui devrait déboucher au printemps prochain sur un plan Marshall 4.0 affiné et soutenu par des moyens budgétaires précis. Mais on sait déjà que l'effort devrait porter sur 2,5 milliards d'euros au cours des cinq prochaines années, comme entre 2009 et 2014. Au budget 2015, le plan Marshall a été mis à l'abri des économies qui frappent la plupart des politiques.

Eviter la dispersion

La marque de fabrique de Marshall 4.0 se résume en un seul mot : le recentrage sur deux priorités absolues que sont l'innovation dans toutes ses dimensions et la formation. Fini de se disperser dans des actions satellites sur des matières comme le logement, l'accueil de la petite enfance ou l'économie sociale.

« Mais ces politiques et beaucoup d'autres restent prioritaires à nos yeux et bénéficieront de plans qui leur seront propres, rassure rapidement Paul Magnette (PS), le ministre-président wallon. *Nous ne les abandonnons pas. Nous les déclinons à côté du plan Marshall, en application de la déclaration de politique régionale.* »

L'accent mis sur la formation et l'enseignement imposera une large concertation avec la Fédération Wallonie-Bruxelles. Des pistes de travail sont déjà répertoriées : l'alternance comme filière d'excellence, le développement de l'orientation, l'accès à l'enseignement supérieur et la formation permanente.

Là comme ailleurs, une obsession domine : une logique de l'innovation à tous les étages. Les six pôles de compétitivité autour de secteurs porteurs d'avenir sont confirmés. Mais le souci de progresser vers une société bâtie sur les nouvelles technologies et l'économie numérique doit traverser l'ensemble des politiques régionales susceptibles de mener la Wallonie sur la voie d'une croissance à long terme.

Ce principe vaut pour les PME à la pointe du progrès comme pour les entreprises traditionnelles, pour le secteur de la santé (e-health) comme pour la mobilité, pour l'agriculture comme pour l'aménagement du territoire (routes de l'emploi, aména-

gement des zonings)... Un « plan numérique » soulignera

la volonté de voir les nouveaux modes de communication irriguer les entreprises, les administrations, les écoles, les villes...

« Le plan Marshall 4.0, conclut Paul Magnette, c'est notre stratégie de modernisation du tissu économique. Cibler les grandes innovations permet d'espérer une croissance durable pour la Wallonie. » ■

ERIC DEFFET

INTITULÉ

De Marshall 2.Vert à Marshall 4.0

Le plan Marshall joue à saute-mouton. Il fait l'impasse sur les possibles versions 3.0 ou 3.Vert pour aller d'un seul coup du Marshall 2.Vert (2009-2014) au Marshall 4.0 (2014-2019).

Simple question d'intitulé ? C'est à voir... Il n'aura échappé à personne que le plan 2.Vert aura concerné cette période au cours de laquelle Ecolo participait au gouvernement et réussissait parfois à y imposer sa couleur. Nolle et consorts partis, Marshall revient à une forme de neutralité rouge-romaine, même si les questions liées à l'environnement n'en sont pas écartées.

Mais pourquoi Marshall 4.0 ? « Parce que nous voulons marquer l'urgence à agir et l'accélération d'une démarche qui est unanimement saluée et qui va célébrer ses dix ans », explique Paul Magnette.

Mais la Wallonie veut aussi évoluer dans un courant qui a le vent en poupe : l'émergence de l'« industrie 4.0 » qui cherche à s'approprier les technologies les plus pointues, dont le numérique.

« Nous voulons nous inscrire dans cette nouvelle révolution industrielle », souligne Jean-Claude Marcourt.

E.D.

Ne dites plus économie linéaire : dites économie circulaire

Le ministre wallon de l'Economie, Jean-Claude Marcourt (PS), l'avait annoncé au début de l'année, l'économie circulaire serait à l'honneur dans le prochain plan Marshall. Le principe : sortir d'une économie « linéaire » fonctionnant avec des matières premières et de l'énergie généralement importées, produisant et rejetant ensuite une quantité de déchets inutilisés. Les défauts de ce modèle sont apparus depuis un moment : une dépendance énergétique et aux matières premières importées, un prélèvement de plus en plus important sur le capital environnemental non renouvelable, un impact néfaste des déchets. Une équation coûteuse et insoutenable à terme dans un monde aux ressources finies et où la population est en forte croissance.

Exit donc le linéaire, place au circulaire. Notion vaste qui englobe une extraction plus efficace des matières premières, l'écoconception des produits (produire plus intelligemment, avec moins d'impact sur l'environnement), l'écologie industrielle proprement dite (une entreprise se « greffe » sur une autre et utilise ses sous-produits comme matière première), l'allongement de la durée de vie des produits, le recyclage, l'économie de la fonctionnalité (on n'achète plus, on loue)... En Wallonie, l'idée fait plus que son chemin. Lancé en 2013, le programme Next a surtout servi d'éveilleur de consciences jusqu'à présent, dans un monde où les entreprises sont peu familières de la démarche. A Bruxelles, on prépare une « stratégie en économie circulaire ».

Reverse metallurgy

On passe à la vitesse supérieure. Avec le numérique, le circulaire sera un axe essentiel du futur plan Marshall 4.0. Ce jeu-

di, Marcourt signait un premier engagement financier (8,735 millions) au bénéfice de la plate-forme « Reverse metallurgy ». En cinq ans, cette société devrait bénéficier d'un financement public de 42 millions d'euros et drainer 30 millions de partenaires privés. L'affaire réunit des entreprises en pointe dans le secteur (Comett Traitements, Carmeuse, Magottaux, Hydrometal, Maréchal Kitin...), le centre de recherches métallurgiques et l'université de Liège. Il s'agit de parvenir à récupérer au mieux, afin de les réutiliser dans d'autres productions, les matières utiles contenues dans les GSM, les frigos, l'électro ou les carcasses de voitures.

Plusieurs projets sont sur les rails : la mise au point d'une installation de tri intelligent pour mieux séparer les flux de matières à récupérer, la création d'une unité pilote de récupération de métaux (cuivre, zinc, plomb, étain et métaux précieux) par lixiviation (dissolution), la construction d'un four à plasma pour la pyrométallurgie, un autre processus de séparation...

Le nouvel accent sur l'économie circulaire, dit-on au cabinet Marcourt. « Il s'agira d'un axe transversal à l'ensemble des pôles de compétitivité. On s'appuie sur des partenariats venant des acteurs de terrain. On donne le cadre et on tente de faire évoluer les pratiques. C'est un véritable changement de paradigme qui rendra l'économie plus compétitive. » La réflexion portera aussi sur d'autres enjeux, par exemple une meilleure cohérence dans la production d'énergie renouvelable sur les zonings, l'utilisation des déchets comme co-produits dans des processus industriels... ■

MICHEL DE MUELENAERE